

Diplôme d'université Analyse du travail et risques professionnels

INFORMATIONS

Diplôme d'Université

Durée : 140 heures

En 2016 :

Module 1 :

Référence MLR 17-0569
du 5 au 9 décembre 2016

En 2017 :

Module 2 :

Référence MLR 17-0570
du 16 au 20 janvier 2017

Module 3 :

Référence MLR 17-0571
du 20 au 24 mars 2017

Module 4 :

Référence MLR 17-0572
du 15 au 19 mai 2017

Lieu : Université de Strasbourg
- Service Formation Continue
21, rue du Maréchal Lefebvre
67100 STRASBOURG

Frais de participation :

3.100 €

Tarif modules 1 + 3 + 4 : 2080
euros (pour les personnes
ayant déjà suivi le module 2).

Code : 1135

Renseignements et inscriptions :

Michele LIEHR

Tél. : 03 68 85 49 92

Sauf le vendredi après-midi

Fax : 03 68 85 49 29

m.liehr@unistra.fr

Objectifs

L'objectif de ce diplôme est de mettre en débat au plan théorique et pratique les connaissances accumulées sur le travail et les risques professionnels dans une approche pluridisciplinaire. Normes juridiques, normes techniques, normes sociales, normes de comportement s'entrecroisent et parfois se contredisent. La formation vise à donner aux participants des clés de lecture et des outils pour dénouer cet écheveau et mieux cibler les actions pertinentes.

A l'issue de la formation, la personne formée sera capable :

- de mettre en oeuvre une démarche d'analyse pluridisciplinaire des situations de travail
- de connaître le cadre juridique du risque professionnel
- d'évaluer les risques, notamment psychosociaux, à partir de l'analyse du travail
- de proposer des mesures de prévention adaptées au contexte

Personnes concernées

- Toute personne en charge des questions de santé au travail et de protection du milieu du travail : préventeurs, intervenants en prévention des risques professionnels, conseillers de l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail, assistants de service de santé au travail, infirmiers en santé au travail, animateurs sécurité, membres de comité d'hygiène et de sécurité, consultants en santé au travail.
- Cette formation peut s'articuler avec la formation "Prévention des risques professionnels". Le module 2 étant commun aux deux formations, les personnes l'ayant suivi peuvent compléter leur formation en vue de l'obtention du diplôme d'université.

Conditions d'accès

Tout candidat titulaire d'un bac ou d'un niveau équivalent* avec 5 ans d'expérience professionnelle ou trois ans dans un poste en rapport avec les thématiques du diplôme, après examen du dossier de candidature.

*L'absence de diplôme peut être compensée par une validation des acquis professionnels.

Programme

- Module 1 - Analyse des risques et complexité du travail
- Module 2 - Normes juridiques, responsabilités et positionnement des acteurs
- Module 3 - Analyse du travail, évaluation des risques et action de prévention
- Module 4 - Dimensions psychologiques et sociologiques des risques professionnels
- Rédaction d'une note d'étude

Une plaquette de présentation détaillée est disponible sur le site de l'Institut du Travail : idt.unistra.fr (rubrique "Formation")

Modalités d'organisation

La formation est articulée autour de quatre modules d'un semaine/ Ils sont répartis sur l'année universitaire entre le 1er décembre et le 30 mai. (voir ci-contre)

La participation aux différents modules peut s'étaler sur deux ans. Les modules peuvent s'additionner sans respect de la temporalité. Le cursus total, note d'étude comprise, doit se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

Contrôle des connaissances

Le contrôle de connaissance consiste en un cas pratique et porte sur les 4 modules. La note d'étude porte sur un sujet déterminé avec un directeur d'études choisi parmi les intervenants et fait l'objet d'un soutenance devant un jury. Elle ne peut avoir lieu qu'après validation des 4 modules.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.

Méthodes pédagogiques

La formation s'appuie sur l'expérience et les connaissances des participants. Elle articule les apports théoriques et méthodologiques des différentes disciplines du travail.

Elle est structurée autour de l'élaboration et la rédaction d'une note d'étude, comportant l'analyse approfondie d'une situation et les mesures de prévention qui en découlent.

Responsable scientifique

M. Francis MEYER, Maître de conférences en droit social à l'université de Strasbourg.